

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai pris note des suggestions faites par les honorables députés, et je puis les assurer que je suis d'accord avec à peu près tout ce qui a été dit au cours des dernières minutes.

[Traduction]

Je suis pleinement d'accord sur plusieurs de ces points, dont certains avaient auparavant été signalés. Mais les députés conviendront sûrement qu'il n'appartient pas à l'Orateur de décider si la période des questions doit être prolongée ou abrégée; les représentants doivent en venir à une entente à ce sujet, après délibérations devant le comité compétent.

Le député de Lotbinière a signalé le sérieux problème qui s'est posé aujourd'hui, c'est-à-dire le grand nombre des questions supplémentaires du début. Si on tient à poser cinq ou six questions supplémentaires ou plus sur le premier ou le second sujet abordé, et il s'agit souvent des députés des premières banquettes, il est à peu près impossible pour les autres représentants de poser des questions.

M. McCleave: Coupez-y court.

M. l'Orateur: On me propose d'y couper court et j'ai parfois tenté de le faire, mais c'est difficile sans la collaboration des députés. J'espère qu'on me l'accordera et je puis assurer aux représentants que je m'efforcerais chaque jour de permettre au plus grand nombre d'entre eux de poser des questions. Je fais en sorte, depuis assez longtemps déjà, d'accorder la parole à ceux qui n'ont pu l'obtenir la veille. J'ai tenté de le faire aujourd'hui, sans trop de succès, je l'avoue. J'ai quand même essayé et je continuerai de le faire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre, pour signaler que nous poursuivrons les délibérations en comité du bill à l'étude demain et la semaine prochaine jusqu'à mercredi ou jeudi, alors que je me propose de réserver des jours à l'opposition.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Après un tirage à la courte paille dans mon parti, il m'est échu d'ouvrir le débat sur les prochains articles du bill C-259 qui seront mis à l'étude. Le ministre pourrait-il nous indiquer quels articles nous étudierons après les articles 4 à 8?

J'espère que le président du Conseil privé ne m'en voudra pas d'exposer ce que j'estime être un grief légitime au nom de tous les députés qui désirent participer au débat en comité plénier. Ils estiment qu'il faudrait instituer une meilleure méthode pour faire connaître la question précise à débattre. Si nous pouvions avoir à l'avance une liste de cinq ou six sujets de débat, cela rendrait les choses beaucoup plus faciles pour ceux auxquels, comme moi, incombe cette grave responsabilité. Je sais que mon ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres députés seront d'accord avec moi.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je conviens que le député a raison et que, compte tenu de la procédure que nous suivons en comité plénier, il conviendrait que les députés soient avertis à l'avance des différentes questions qui seront débattues. C'est bien ce que nous essayons de

faire, mais nous ne faisons que commencer à mettre cette méthode en œuvre.

Monsieur l'Orateur, avec votre indulgence, j'aimerais aviser le député que le comité plénier étudiera les projets d'articles 4 à 8 relatifs au calcul du revenu. On est convenu d'étudier ensuite d'autres sujets généraux concernant le revenu des particuliers ainsi que les articles s'y rapportant. Cela comprendra, par exemple, l'étalement, les barèmes, les frais de garde d'enfants, les frais de déménagement, les bourses, les indemnités de formation, les subventions à la recherche et tout autre sujet tombant dans le cadre du revenu des particuliers. Ces sujets ont été choisis par les chefs de parti comme étant ceux dont les députés aimeraient traiter plus particulièrement. Voilà ce que nous ferons en comité aujourd'hui et demain.

M. McCleave: Quand nous aurons terminé l'étude des articles 4 à 8, de quels articles traiterons-nous dans les trois prochaines catégories? J'aimerais avoir plus de précisions.

L'hon. M. MacEachen: Après les articles 4 à 8, pour étudier, par exemple, l'étalement du revenu, nous mettrions peut-être l'article 28 en délibération pour amorcer la discussion. Il y a toutefois d'autres articles qui traitent du même sujet.

M. McCleave: Vous voulez dire l'article 58 et les articles connexes traitant de l'étalement?

L'hon. M. MacEachen: L'article 28 et les articles connexes traitant de l'étalement du revenu. Le barème figure à l'article 117 et à d'autres articles connexes. Je pourrais donner à mon honorable ami...

M. McCleave: Les frais de garde d'enfants figurent à l'article 63?

L'hon. M. MacEachen: La mise en délibération de l'article 56, par exemple, nous permettrait de discuter des bourses de perfectionnement, d'études, de recherches, des allocations de formation et des subventions à la recherche. Nous mettrions l'article 56 en délibération et ferions porter la discussion sur cet article pour adopter tous les articles connexes se rapportant au même sujet.

Après avoir donné ce genre de renseignements à mon honorable ami, j'espère pouvoir le faire d'une façon plus systématique et remettre à tous les députés des feuilles qui leur indiqueront le sujet que les leaders de la Chambre ont choisi, présumément pour satisfaire aux désirs des divers partis, et les articles connexes se rapportant à ce sujet principal qui seraient adoptés.

• (3.20 p.m.)

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, au risque d'ennuyer la Chambre, puis-je poser une autre question? Mon honorable ami a signalé, je pense, qu'après avoir étudié les dispositions sur l'étalement qui figurent à l'article 28 et les suivants, ainsi que les huit cédules qui figurent à l'article 117 et autres articles connexes, nous devrions examiner les dispositions visant les frais de garde d'enfants, qui figurent à l'article 63, ensuite, les dispositions visant les bourses de recherches qui figurent à l'article 56. Ai-je raison de penser que les frais de garde d'enfants seront étudiés en troisième lieu et les bourses de recherches après, c'est-à-dire, en quatrième lieu?